



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 +3

Date de convocation
23 octobre 2025

Date d'affichage
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Urbain VELUT représenté par Laurent JÉROME, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN

Absents : Marcel CHRISTEL, Sophie MENZIN, Monique SIMON

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Renouvellement du projet éducatif

N° de délibération : 20251041

M. Genet expose :

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils de loisirs et précise les mesures prises par la commune organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Le projet éducatif de la commune a été réalisé, par erreur pour une durée de 3 ans soit du mois de septembre 2022 au 31 août 2025 alors qu'il s'agit d'un document cadre non défini dans la durée. Il est précisé qu'à ce document est associé le PEDT (projet éducatif de territoire) qui vient préciser les objectifs et qui doit être revu tous les 3 ans.

Ainsi, il est proposé au conseil, de renouveler le projet éducatif 2022/2025 sans modifications et sans date de fin. Il sera revu si nécessaire par l'équipe mise en place en 2026.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DÉCIDE de renouveler le projet éducatif adopté le 19 septembre 2022 sans modification et sans le limiter dans la durée ;

CHARGE monsieur le maire ou son représentant de réaliser toutes les démarches nécessaires.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
16	19	19	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

